

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

**Séance du 10/04/2024 à 18h33**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	9

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

<b><u>Présidence :</u></b>	Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Madame Hélène FAURE-GIGNOUX
<b><u>Membres du CA</u></b>	
<b><u>Présents :</u></b>	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Daniel VINCENT, Véra FICHANT, Claude VIVINUS, Sandrine VIVINUS, Sabrina SMATI, Dominique GIRAUD,
<b><u>Membres du CA ayant donné pouvoir :</u></b>	Brigitte DAILCROIX à Andrée LALAUZE ; Jacques LEUCI à Sandrine VIVINUS,
<b><u>Membres du CA Absents excusés :</u></b>	Daniel BARBIER,
<b><u>Membres du CA Absents :</u></b>	Richard LOGEROT

**Délibération n°** 2024-07  
**Objet :** COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS – EXERCICE 2023 avec reprise du résultat de l'exercice antérieur de 2022 avec un excédent sur le fonctionnement de 2.941,08 euros et l'investissement de 1.255,88 euros – suite à une erreur de mise en forme sur la présentation du tableau des résultats de l'exercice 2023 de la Délibération D2024-05 du 13/03/2024.

**Exposé des motifs :**

Lors de la transmission au contrôle de légalité du 20 mars 2024 de la délibération du 13 mars 2024 numéro D2024-05 concernant le vote du compte administratif 2023, une erreur de mise en forme sur la présentation du tableau rappelant les résultats 2023 du CCAS ne permettait plus d'identifier si les résultats de 2022 étaient excédentaires ou déficitaires.

Pour rappel, le compte administratif du budget du CCAS de l'exercice 2023, présenté sous la nomenclature budgétaire et comptable M 14 adaptée aux CCAS, présenté et adopté le 13 mars 2023 affichait les résultats suivants :

**RESULTAT CCAS 2023**

	Dépenses	Recettes	R-D
Fonctionnement 2023	12 264.15	11 201.85	<b>-1 062.30</b>
Investissement 2023	0.00	0.00	<b>0.00</b>

### Résultat exercice antérieur

Fonctionnement 2022		2 941.08	2 941.08	002
Investissement 2022		1 255.88	1 255.88	001

Résultat Fonctionnement		1 878.78
Résultat Investissement		1 255.88

**Résultat de clôture de l'exercice 3 134.66**

<u>Affectation du résultat :</u>	0.00	R 1068
	<b>1 878.78</b>	R 002
	<b>1 255.88</b>	R 001

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L. 123-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la nomenclature comptable M 14 adaptée aux CCAS ;

Vu la présentation synthétique afférente au compte administratif du CCAS ;

Vu le compte administratif 2023 du budget principal tel que joint en annexe ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour :

**Le conseil d'administration décide de :**

- CONSTATER que le compte administratif 2023 tient compte de l'exercice antérieur de 2022 avec un résultat de fonctionnement en recettes de 2.941,08 euros et un résultat d'investissement en recettes de 1.255,8 euros.
- CONSTATER que les résultats de l'exercice 2023 après affectation du résultat excédentaire de l'exercice antérieur de 2022 sont un résultat de fonctionnement en recettes de 1.878,78 euros et un résultat d'investissement en recettes de 1.255,88 euros - Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 en recettes de 3.134,66 euros
- VOTER ET ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**AVEC 11 VOIX POUR**

Pour (présents et pouvoirs)	11	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Véra FICHANT, Dominique GIRAUD, Sabrina SMATI, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Sandrine VIVINUS, Daniel VINCENT, Sandrine VIVINUS, Claude VIVINUS,
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	00	

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-261301311-20240410-D2024\_7-DE

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.

Pour extrait certifié conforme.

Vice-Présidente du CCAS,  
Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le .....
	et publication ou notification le .....

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 12/04/2024  
Application agréée E-legalite.com